

A.N.F.G.

Association Loi 1901 - Organisme de formation enregistré sous le Numéro
91340613634 auprès du Préfet de Région Languedoc-Roussillon –
siret: 482 122 108 000 38 – ape: 913E
ZAC Parc Eurêka - 876 rue du Mas de Verchant - 34000 MONTPELLIER
04 67 20 84 42 – anfg@orange.fr – anfg34@orange.fr

STAGE : LE CADRE DE SANTE ET LA BIEN TRAITANCE

Durée : 3 jours

Public :

Ce stage est destiné aux personnels d'encadrement des équipes soignantes en l'EHPAD, USLD, Soins à Domicile,

Objectifs :

Il a pour but de proposer des règles simples à mettre en place pour améliorer les relations entre les résident(e)s, les familles et les équipes soignantes.

Programme :

Le dilemme du cadre : Protéger le personnel et les patients ?

Le subtil équilibre à trouver pour le cadre entre 4 pressions : l'institution, les familles, les patients ou résidents et le personnel.

Comment apaiser une partie sans en blesser une autre ?

La notion de maltraitance intentionnelle et non-intentionnelle

Le cadre et la bientraitance : comment établir et pérenniser des règles ?

Savoir parler du sujet sans que les personnels se sentent « accusés »

Savoir mener et conduire des explications sur le sujet pour qu'elles soient acceptées et mises en pratiques par les personnels

Les limites du principe d'« obligation morale » (ou du « il faut faire les choses comme cela parce que c'est bien... »)

Comment établir et communiquer sur les « bénéfices » de la bientraitance ?

Les indispensables : comment allier efficacement compétence des équipes et niveau d'engagement dans l'action ?

Comment identifier les niveaux d'engagement des personnels et comment vérifier que ces niveaux d'engagement permettent d'assurer efficacement une politique de bientraitance ?

« L'usure professionnelle » générerait-elle la maltraitance et les micro-inéquités ?

Comment perfectionner les « aptitudes relationnelles » des équipes ?

Savoir décoder...

Les communications « nourricières » qui « font le lit » des micro-maltraitances qu'elles soient verbales ou non-verbales...

Les réactions spontanées « faute de mieux » qui constituent souvent des micro-maltraitances

Après le diagnostic, mettre en place et pérenniser 17 règles et conseils de bientraitance :

1- Quels règles pour le vouvoiement et le tutoiement

2- Quelles règles pour favoriser les liens sociaux

3- Quelles règles sur la participation aux animations

4- Quelles règles sur les « avances sexuelles » ou les « gestes déplacés »

- 5- Quelles règles pour l'accueil et l'intégration
- 6- Quelles règles pour les objets « perdus » ou « volés »
- 7- Quelles règles pour annoncer les « mauvaises nouvelles »
- 8- Quelles règles pour impliquer les familles
- 9- Quelles règles doivent connaître les équipes, les résident(e)s et les familles sur les « refus de soins »
- 10- Quels conseils pour maintenir l'autonomie psychologique des résidents ou patients
- 11- Quels conseils pour aider un résident à planifier son temps
- 12- Quels conseils pour parler des sujets difficiles (la vieillesse, la mort, la maladie d'Alzheimer, la vie en maison de retraite,...)
- 13- Quels conseils pour « remercier » ou « féliciter » les résidents
- 14- Quels conseils pour aider un résident à surmonter son anxiété
- 15- Quelles règles doivent connaître les familles
- 16- Quelles règles pour atténuer les conflits
- 17- Quelles règles pour se protéger en équipe Inutile de prendre des notes au cours de ce stage.

Toutes les informations délivrées sont fournies par e-mail.

TARIFS

Formation inter-établissements : 485,00€ TTC / jour / personne

Formation intra-établissement : 1450,00€ / jour / groupe (10-12 personnes)